Dreyfus, une affaire judiciaire qui changea le sort de la France et du monde



- 1/ Relever les arguments utilisés pour condamner Dreyfus.
- 2/ En quoi peut-on parler d'une affaire Dreyfus dépassant largement le cadre d'une affaire judiciaire impliquant un homme ?

Document 1 : Léon Daudet, Le Figaro, 6 janvier 1895

Sur les débris de tant de croyances, une seule foi reste réelle et sincère : celle qui sauvegarde notre race, notre langue, le sang de notre sang et qui nous rend tous solidaires. Ces rangs serrés, ce sont les nôtres. Le misérable n'était pas français. Nous l'avions tous compris par son acte, par son allure, par son visage.

Documents 2 : Textes de Maurice Barrès

A/ L'état de la question, le Journal, 4 octobre 1898

La mise en liberté du traître Dreyfus serait après tout un fait minime, mais si Dreyfus est plus qu'un traître, s'il est un symbole, c'est une autre affaire : c'est l'Affaire Dreyfus ! halte là ! Le triomphe du camp qui soutient Dreyfus-symbole installerait décidément au pouvoir des hommes qui poursuivent la transformation de la France selon leur esprit propre. Moi je veux la conservation de la France.

C'est tout le nationalisme cette opposition... In abstracto on peut soutenir cette thèse-là, on peut, selon son cœur, apprécier ou déprécier l'armée, la justice militaire, les luttes de race. Mais il ne s'agit pas de votre cœur; il s'agit de la France et ces questions doivent être traitées par rapport à l'intérêt de la France. Il ne faut pas supprimer l'armée, parce qu'une milice ne suffirait point, je vous prie de le croire, en Lorraine. Il ne faut pas se plaindre du mouvement antisémite dans l'instant où l'on constate la puissance énorme de la nationalité juive qui menace de "chambardement " l'Etat français.

B/ Scènes et doctrines du nationalisme, 1902

Les amis de Dreyfus, quelle présomption de sa culpabilité! (...) Ils injurient tout ce qui nous est cher, la patrie, l'armée (...). Leur complot désarme et divise la France, et ils s'en réjouissent. Quand même leur client serait un innocent, ils demeureraient des criminels.

C/ Ce que j'ai vu à Rennes, 1904

Je n'ai pas besoin qu'on me dise pourquoi Dreyfus a trahi. En psychologie, il me suffit de savoir qu'il est capable de trahir et il me suffit de savoir qu'il a trahi. L'intervalle est rempli. Que Dreyfus est capable de trahir, je le conclus de sa race...Quant à ceux qui disent que Dreyfus n'est pas un traître, le tout, c'est de s'entendre. Soit! Ils ont raison: Dreyfus n'appartient pas à notre nation et, dès lors, comment la trahirait-il? Les Juifs sont de la patrie où ils trouvent leur plus grand intérêt. Et par là on peut dire qu'un juif n'est jamais un traître.



- 1/ Relever les arguments utilisés pour soutenir Dreyfus.
- 2/ En quoi peut-on parler d'une affaire Dreyfus dépassant largement le cadre d'une affaire judiciaire impliquant un homme ?

Document 3 : Premier Manifeste de la Ligue des droits de l'homme fondée en 1898

Vous vous êtes préoccupés d'assurer le respect des droits de l'homme et du citoyen. A partir de ce jour, toute personne dont la liberté serait menacée ou dont le droit serait violé est assurée de trouver auprès de nous aide et assistance. Le point essentiel par lequel La Déclaration des droits de l'homme de 1789, dont vous avez fait votre charte, s'y trouve engagée, c'est moins le fait d'une condamnation qui est, aux yeux de la plupart d'entre nous, une erreur judiciaire, que l'irrégularité de la procédure qui l'a préparée.(...) L'intérêt de tous les citoyens est engagé à ne jamais accepter, même sous prétexte de raison d'Etat, l'abandon des formes légales qui sont la garantie d'une application prudente de nos lois répressives. L'œuvre de la Justice n'offrirait aucune sécurité, si la violation flagrante des droits de la défense restait sans recours. On aurait pensé que l'opinion tout entière s'élèverait contre une illégalité dont le Code pénal lui-même réclame la séparation, mais des passions d'un autre âge se sont déchaînées et l'antisémitisme a éloigné de nous, pour un moment, un grand nombre de ceux qui, sans approuver au fond ses tendances, n'osent pas affronter ses menaces (...). Cette poussée d'aveugle

Approfondissement de la partie 3 : De la République conservatrice à la République radicale (1885-1914)

fanatisme ajoute au devoir de redresser une injustice, celui, plus grand encore, de sauver l'âme de la France d'un grave péril.

Document 4 : Jean Jaurès, la Petite République, septembre 1898

Oh! Je sais bien encore et ici ce sont des amis qui parlent : « Il ne s'agit pas, disent-ils, d'un prolétaire ; laissons les bourgeois s'occuper des bourgeois. » Et l'un d'eux ajoutait cette phrase qui, je l'avoue, m'a peiné : « S'il s'agissait d'un ouvrier il y a longtemps qu'on ne s'en occuperait plus. » Je pourrais répondre que si Dreyfus a été illégalement condamné et si, en effet, comme je le démontrerai bientôt, il est innocent, il n'est plus ni un officier ni un bourgeois : il est dépouillé, par l'excès même du malheur, de tout caractère de classe ; il n'est plus que l'humanité elle- même, au plus haut degré de misère et de désespoir qui se puisse imaginer. Si on l'a condamné contre toute loi, si on l'a condamné à faux, quelle dérision de le compter encore parmi les privilégiés ! Non : il n'est plus de cette armée qui, par une erreur criminelle, l'a dégradé. Il n'est plus de ces classes dirigeantes qui par poltronnerie d'ambition hésitent à rétablir pour lui la légalité et la vérité. Il est seulement un exemplaire de l'humaine souffrance en ce qu'elle a de plus poignant. Il est le témoin vivant du mensonge militaire, de la lâcheté politique, des crimes de l'autorité. Certes, nous pouvons, sans contredire nos principes et sans manquer à la lutte des classes, écouter le cri de notre pitié ; nous pouvons dans le combat révolutionnaire garder des entrailles humaines ; nous ne sommes pas tenus, pour rester dans le socialisme, de nous enfuir hors de l'humanité. Et Dreyfus lui-même, condamné à faux et criminellement par la société que nous combattons, devient, quelles qu'aient été ses origines, et quel que doive être son destin, une protestation aiguë contre l'ordre social, Par la faute de la société qui s'obstine contre lui à la violence, au mensonge et au crime, il devient un élément de Révolution.



1/ En quoi les positions exprimées par les auteurs des documents 5 et 6 sont-elles diamétralement opposées ?

2/ Quels arguments exposent-ils pour soutenir leur position? Quelle sera la conséquence de ce débat?

Document 5: Theodor Herzl, L'Etat des juifs, 1896

Alors on laisserait toute la chose publique (res publica) à la polémique des théologiens, et ces très honorés messieurs sont trop érudits pour pouvoir être d'accord une seule fois ! (...) Nous avons des patries (Vaterland), où nous sommes citoyens, dans la mesure où on nous y autorise, mais nous n'avons plus de mère patrie (Mutterland) et c'est ce Mutterland que cherche le sionisme avec son âme. (...) La conscience de soi d'un peuple ne dépend ni de sa langue, ni d'une religion, d'une jurisprudence ou de mœurs. La nation est un groupe historique d'hommes, qui sont ensemble de manière reconnaissable, et qui sont tenus ensemble par un ennemi commun. (...) Le sionisme aspire à la création en Palestine pour le peuple juif d'un foyer garanti par le droit public. A cette fin, le congrès envisage d'employer les moyens suivants :

- 1. L'encouragement à l'installation en Palestine d'agriculteurs, d'artisans et de commerçants juifs.
- 2. L'organisation et l'unification de toutes les communautés juives grâce à des institutions locales et internationale, conformément aux lois de leurs pays respectifs
- 3. Le renforcement du sentiment juif et de la conscience nationale
- 4. Des démarches préparatoires en vue d'obtenir des gouvernements le consentement nécessaire pour atteindre le but du sionisme

Document 6 : D' Gudemann, grand rabbin de Vienne, citations issues de lettres envoyées à des rabbins de l'empire d'Autriche-Hongrie à la veille du premier congrès sioniste de Bâle en 1897

Un judaïsme avec canons et baïonnettes échangeraient le rôle de David et de Goliath.

Le judaïsme impose à ses adeptes de servir avec passion la patrie à laquelle ils appartiennent et de promouvoir ses intérêts nationaux de tout cœur et avec toutes ses forces.

La religion et l'amour de la patrie, de manière égale, nous imposent de demander à tous ceux à qui le bien du judaïsme tient à cœur de se tenir loin des efforts sionistes mentionnés et plus précisément de ne pas participer au congrès, toujours prévu malgré mes dissuasions.